

Paris, le 16 janvier 2017

## L'Utilisation du mécanisme d'enchères inversées pour l'acquisition de titres éligibles au PSPP émis par des agences françaises

La Banque de France a décidé d'étendre aux titres émis par des agences françaises éligibles au PSPP (<a href="https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/omt/html/pspp.en.html">https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/omt/html/pspp.en.html</a>) son mécanisme d'enchères inversées, actuellement en place pour l'acquisition de titres d'émetteurs supranationaux.

Les achats de titres éligibles au PSPP émis par ces agences s'inscrivent dans le cadre de la décision de l'Eurosystème, relative aux achats sur le marché secondaire du PSPP (ECB/2015/10 du 4 mars 2015).

En 2016, le Conseil des Gouverneurs a autorisé, dans le cadre du PSPP, l'utilisation d'enchères inversées sur certains segments de marché, en complément des achats effectués de façon bilatérale. La Banque de France utilise déjà ce mécanisme pour l'acquisition de titres d'émetteurs supranationaux.

Tous les titres éligibles au PSPP émis par des agences françaises peuvent être en principe acquis par le biais d'enchères inversées. Néanmoins, la Banque de France conduira initialement ces enchères sur les titres d'agences les plus liquides. En tout état de cause, les titres éligibles qui ne seraient pas intégrés aux enchères continueront à être acquis de manière bilatérale sur le marché secondaire.

Sauf exception, ces enchères inversées sur les titres d'agences se tiendront selon une fréquence hebdomadaire (fréquence susceptible d'être ajustée en fonction des résultats des premières enchères) les lundis de 15h à 15h30 (heure de Paris), en utilisant l'outil Bloomberg.

Conformément au dispositif déjà en place pour les titres d'émetteurs supranationaux, les meilleures offres seront acceptées au prix proposé par la contrepartie, jusqu'à un montant maximal et jusqu'au prix maximal accepté par la Banque de France pour chaque titre. Les contreparties éligibles de la Banque de France seront les seules autorisées à participer aux enchères. Celles intéressées à y participer doivent contacter l'unité en charge de l'implémentation des programmes d'achats à la Banque de France.

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Les codes ISIN des titres proposés pour chaque enchère seront communiqués au préalable tous les mercredis sur la page Bloomberg de la Banque de France <BDF GO>. De plus amples informations sont disponibles dans la notice de marché présente sur cette même page Bloomberg.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter E. Lewi (<u>elie.lewi@banque-france.fr</u>; +33 1 42 97 78 69) ou F. Auberger (<u>franck.auberger@banque-france.fr</u>; +33 1 42 97 73 76).

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez-nous ff 💆 in 🔼